

La gestion de l'environnement : un point de vue d'économistes

Bordes G., Point P.

Milieu de vie, mode de vie

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 13

1972
pages 39-44

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010461>

To cite this article / Pour citer cet article

Bordes G., Point P. *La gestion de l'environnement : un point de vue d'économistes. Milieu de vie, mode de vie.* Paris : CIHEAM, 1972. p. 39-44 (Options Méditerranéennes; n. 13)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Georges BORDES
Patrick POINT

Assistants au Laboratoire
d'Analyse et de Recherche
économiques de l'Université
de Bordeaux I

La gestion de l'environnement : un point de vue d'économistes

La croissance pour quoi faire ? Ce ne sont plus seulement quelques groupes hippies qui lancent cette interrogation, mais aussi certains professeurs des plus grandes universités américaines. N'est-il pas dangereux — comme le fait remarquer E. J. Mishan (1) — de « foncer en gardant les yeux fixés sur le compteur de vitesse sans se préoccuper de la direction prise ».

Il est maintenant évident que la croissance (au sens que l'on accorde actuellement à ce terme) n'a pas que des aspects positifs : elle génère une série de phénomènes indésirables. Ceux-ci, se faisant sentir avec une intensité de plus en plus grande, des économistes ont été logiquement conduits à chercher des *alternatives* à la croissance pure et simple. C'est à cette réaction que l'on doit en particulier la création d'un mouvement dit du « degré zéro de croissance ».

Au passif de la croissance, il faut, bien sûr mettre l'environnement et particulièrement l'environnement naturel qui subit de nombreuses détériorations et devient le terrain de multiples pollutions. Ces nuisances et les conséquences irréversibles de certaines activités sur le milieu, sont pour une large part à l'origine du mouvement contestataire qui se dessine. Ce mouvement cependant n'a pas surgi du néant. Les préoccupations de l'environnement chez les économistes ne datent pas d'hier et ont pris plusieurs formes.

Avant de jeter le bébé avec l'eau du bain, peut-être faut-il s'interroger sur les possibilités mais aussi les limites de l'économie comme moyen de déterminer les règles de gestion de l'environnement.

LES APPROCHES ÉCONOMIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Si l'on néglige les travaux isolés de quelques précurseurs, on peut considérer que la pensée économique a abordé l'Environnement par le biais de l'épuisement des ressources minières. Parallèlement à ce courant de pensée, une analyse des nuisances se préoccupant essentiellement des interactions entre émetteurs et récepteurs s'est développée depuis le début du siècle. Enfin, et beaucoup plus récemment, ces deux types

(1) E. J. MISHAN : *The Costs of Economic Growth*, Londres 1967.

d'approches se sont trouvés partiellement regroupés dans une présentation en termes de flux de matière où l'environnement est explicitement pris en compte.

L'épuisement des ressources naturelles et le mouvement « conservacioniste ».

Cette voie de recherche est tournée vers le problème de l'utilisation intertemporelle optimale de stocks fixes de ressources naturelles. Depuis les conclusions pessimistes de Malthus, la question a été souvent débattue.

En 1865, dans un petit livre intitulé : « The Coal Question », Stanley Jevons explique que la Grande-Bretagne va vers l'épuisement de ses réserves en charbon. Celles-ci ayant été à l'origine de la révolution industrielle, leur déclin entraînera donc, selon Jevons, un freinage du développement.

A la fin de la deuxième guerre mondiale, des économistes se pencheront de nouveau à l'instigation de Roosevelt, sur cette question, et seront amenés à conclure à la nécessité d'une réduction du taux de croissance, ceci afin d'éviter l'épuisement de ressources exhaustibles telles que minerais, combustibles, bois, etc.

Cependant, une étude systématique assez récente (2) des tendances des prix des matières premières ne révèle pas d'interruptions dans le déclin relatif de ces prix par rapport à ceux des biens et des services. Ceci, d'après les auteurs, prouve l'inconsistance de la thèse de l'épuisement des ressources naturelles : au lieu de mettre en évidence, comme ils se le proposaient initialement, une rareté croissante de ces ressources, les auteurs démontrent que le progrès technique compense largement la réduction des stocks (3). Mais cette compensation, d'ailleurs relative, n'est que quantitative et les préoccupations actuelles se situent principalement au niveau de la qualité de l'environnement.

En effet, l'affranchissement partiel par rapport aux contraintes de fixité et de

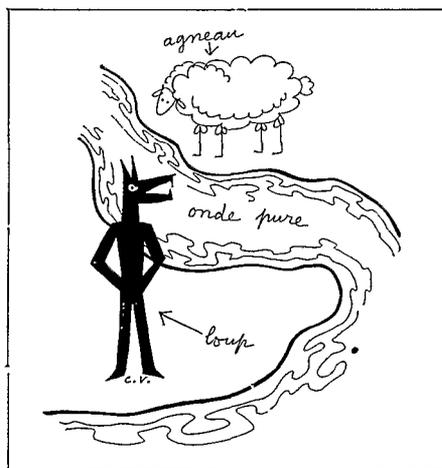
(2) H. J. BARNETT et C. MORSE : *Scarcity and Growth : The Economics of Natural Resource Availability*, Baltimore, 1963.

(3) La baisse relative du prix des matières premières que l'on interprète volontiers comme le signe d'une absence de rareté résulte en partie de l'absence d'entente entre pays producteurs (souvent pays en voie de développement). Il semblerait que les prix n'intègrent pas tout l'aspect « coût » résultant de l'épuisement de ces ressources, et l'on pourrait parler de « surexploitation ».

permanence des ressources naturelles comme facteurs de production (thèse ricardienne), semble avoir eu pour corollaire une nouvelle dépendance se manifestant par des altérations et des dégradations de certains éléments de la biosphère. Ces dégradations sont en même temps causées par l'activité humaine et source de gêne pour cette activité. Cette constatation a conduit des économistes, à la suite de A. C. Pigou (4), à les considérer comme des relations d'agents à agents où l'environnement ne joue que le rôle secondaire d'un support.

Les nuisances et la théorie des phénomènes externes.

Le phénomène externe est caractérisé par la divergence entre le bénéfice privé et le bénéfice social d'une action économique. Un exemple classique est celui de deux entreprises situées au bord d'une rivière. L'entreprise amont utilise l'eau de la rivière comme support de rejets, obligeant par là l'entreprise aval, qui a besoin d'eau pure, à installer



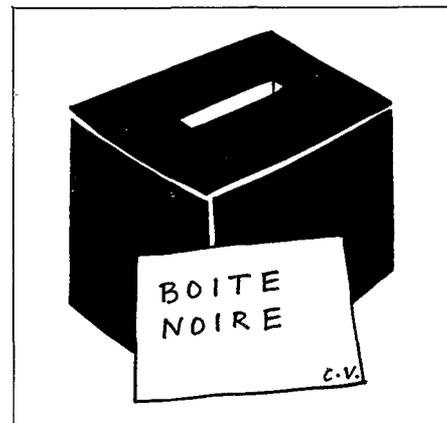
un système de filtres. L'entreprise amont impose alors un coût à l'entreprise aval, et ceci sans dédommagements : ce coût vient en déduction du bénéfice social de l'activité de la première entreprise. On a ici affaire à un phénomène externe que l'on peut qualifier de négatif (5).

L'originalité de la théorie des phénomènes externes, et ce qui marque sa rupture avec le mouvement « conservateur », réside dans le fait que, devant la multiplicité et l'hétérogénéité des modalités par lesquelles un agent peut, en agissant sur l'environnement, imposer un coût à un autre agent (ou une diminution de bien-être si cet autre agent est un consommateur), elle a renoncé à en tenir compte et n'a considéré que l'intensité avec laquelle l'agent émetteur pouvait agir sur le récepteur. En d'autres

(4) A. C. Pigou : *The Economics of Welfare* (1920), New York, 1960.

(5) Il existe des phénomènes externes positifs, par exemple quand un barrage, construit pour fournir de l'électricité, régularise en même temps un cours d'eau, facilitant ainsi l'irrigation pour les agriculteurs situés en aval. Mais ces phénomènes externes positifs sont beaucoup plus rares.

termes, l'environnement est considéré par cette approche comme une « boîte noire ». Mais si cette théorie de l'interac-



tion directe a permis une formulation simple du problème, elle ne se prête à un traitement complet que dans les seuls cas où il n'y a que deux agents en présence (à la rigueur trois). Elle a cependant permis d'obtenir quelques résultats généraux, dont le plus important est le suivant : s'il existe dans l'économie des phénomènes externes, l'allocation, non seulement des ressources de l'environnement mais de l'ensemble des ressources, n'est pas ce que les économistes appellent « optimale ».

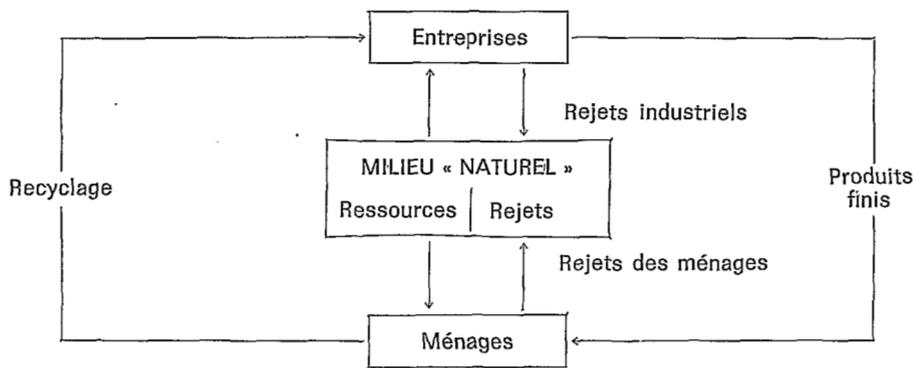
Le désir de pouvoir traiter, au moins théoriquement, de problèmes où un grand nombre d'agents sont en présence et émettent des phénomènes externes les uns vers les autres a amené à de nouvelles analyses où la « boîte noire » est de moins en moins « opaque ». Ainsi peut-on citer les théories des phénomènes externes fondées sur les concepts « d'utilisations d'actifs », de « biens à qualité variable », de « biens pseudo-libres ». L'énoncé des résultats obtenus, qui complètent d'ailleurs ceux de la théorie des « interactions directes », dépasserait le cadre de cet article.

Même dans ces dernières formalisations, l'environnement ne joue encore que le rôle d'une toile de fond. Au contraire, l'analyse menée en termes de flux matériels met pleinement en évidence liaisons existant entre l'activité des agents économiques et l'état de l'environnement.

Une approche synthétique : l'analyse en terme de flux de matière

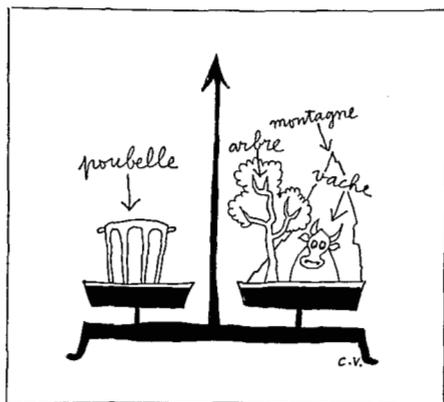
Une meilleure compréhension des problèmes liés à l'environnement va résulter d'un examen banal de l'activité économique de l'homme.

L'homme utilise des facteurs de production : ressources naturelles, capital, travail, pour élaborer des biens et des services intermédiaires. Ces biens et ces services servent à fournir des biens achevés destinés à la demande finale. Mais au niveau du processus de production, comme à celui de la consommation finale, des déchets sont rejetés dans le milieu naturel.



Cet ensemble de flux peut être présenté sous la forme d'un schéma très simple, compte non tenu des flux immatériels (voir ci-dessus).

Deux auteurs américains, Allen V. Kneese et Robert U. Ayres (6) ont eu l'idée de décrire le phénomène sous la forme d'une « balance matérielle », l'équilibre de cette balance tenant à la loi de la conservation de la matière qui assure un retour vers l'environnement des prélèvements qui y sont faits. En effet, dans une société où rien n'est modifié d'une année sur l'autre, où la population est constante, où la production et la consommation sont identiques à celles de l'année précédente, où il n'y a pas de changements technologiques, on peut faire apparaître que la quantité annuelle des déchets et rejets est égale en masse à la quantité de matière végétale, animale et minérale prélevée sur l'environnement.



Dans les faits, le stock de matière présent dans l'économie sous forme de biens et de corps humains augmente, ce qui implique que le taux annuel de rejet sera inférieur au taux de prélèvement. Cependant il existe une liaison entre ces deux taux, comme on peut aisément s'en convaincre en considérant l'identité évidente :

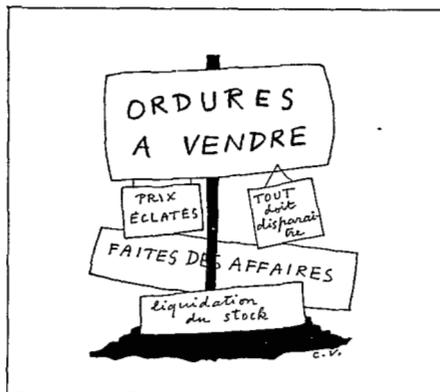
$$\text{Masse rejetée} = \text{Masse prélevée} - \text{Stockage net (en masse)}$$

Cette approche présente entre autres avantages celui de mettre en évidence

les possibilités d'actions visant à réduire les atteintes à l'environnement par prélèvements ou par rejets. Ces actions peuvent tendre soit à réduire la quantité de matière utilisée, soit à accroître la réutilisation de la matière.

On pourrait d'abord envisager une réduction de la quantité de biens mise à la disposition du consommateur, mais une telle solution serait probablement jugée inacceptable, car elle porterait atteinte au « niveau de vie ». Une autre possibilité consisterait à augmenter la durée de vie des biens durables et semi-durables. Ceci impliquerait, bien sûr, une nouvelle conception des produits. D'autre part, si l'usure technologique se trouve retardée, il faudrait qu'il en soit de même pour l'obsolescence et « l'usure psychologique », ce qui suppose que l'on ne mette pas sur le marché des substituts étroits d'un produit donné, en ne les différenciant qu'au moyen d'une campagne de publicité bien menée. Il serait enfin possible, dans le même ordre d'idée, de tenter de réduire la quantité de matière présente dans un produit, mais la marge d'action est ici assez faible, surtout si on tient à conserver à ce produit une certaine durée de vie, et donc une certaine qualité.

Partant d'une conception différente, mais n'excluant pas les méthodes précitées, l'intensification du recyclage permettrait de réduire les prélèvements et les rejets sans pour cela réduire la quantité de matière disponible. L'idée que les déchets sont des matières premières qu'on peut transformer en produits nouveaux et utiles « fait son chemin » dans les esprits. *Cash for Trash!* (faire de l'argent avec les ordures), tel est le mot d'ordre d'un groupe new-yorkais qui milite en faveur de la récupération des déchets, et de nombreux industriels com-



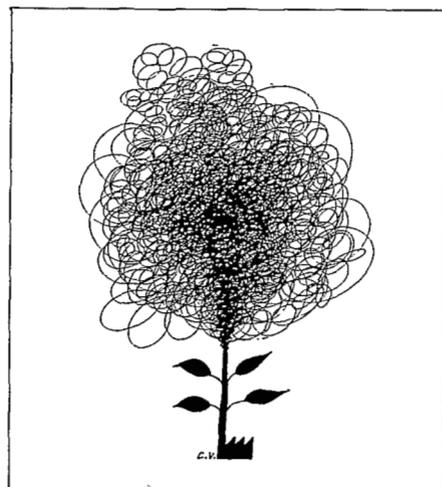
menent à s'intéresser à la question. Il n'en subsiste pas moins de très gros problèmes, et nous sommes loin de « l'économie de vaisseau spatial » dont parle K. E. Boulding (7). En effet, les coûts de récupération et de retransformation sont, dans l'état actuel des choses, le plus souvent nettement supérieurs à ceux de la fabrication à partir de matière « vierge ». Cependant, on peut penser que le système actuel de l'organisation de la production avec la technologie en service n'assure pas le degré optimum de réutilisation ; de plus, il ne stimule pas l'innovation technologique dans cette direction.

LES MODALITÉS DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les différentes approches que nous venons d'évoquer permettent d'obtenir des résultats utilisables dans la préparation des décisions de gestion de l'environnement en ce qu'elles dégagent des contraintes auxquelles cette gestion est soumise. Mais, trop axées sur la solution de problèmes particuliers, elles se révèlent former un cadre inadéquat pour en dégager la signification réelle qui dépasse largement les frontières que l'on assigne traditionnellement à l'Economie.

La gestion de l'environnement comme répartition d'actifs entre usages alternatifs

Examinons le cas — trop fréquent — où une entreprise émet des fumées qui, même sans être nocives, sont gênantes



pour les habitants d'une agglomération proche. Pour simplifier, nous supposons que seules deux solutions sont possibles : soit l'entreprise est autorisée à continuer de polluer au même taux, soit toute pollution lui est interdite. Dans le premier cas, cela revient à considérer que l'entreprise est titulaire d'un droit de polluer, c'est-à-dire qu'on lui attribue un droit sur une partie de l'environnement.

(7) K. E. BOULDING : « The Economics of the Coming Spaceship Earth », in H. JARRET ed., *Environmental Quality in a Growing Economy*, Baltimore, 1966.

(6) R. U. AYRES et A. V. KNEESE : Production, Consumption and Externalities, *The American Economic Review*, Juin 1969, pp. 282-297.

ment. Dans le second, c'est aux habitants de l'agglomération que l'on attribue implicitement ce droit sur l'environnement.

Bien évidemment, le problème se pose dans la réalité de façon plus complexe et les solutions peuvent être moins tranchées. Ainsi peut-on obliger l'entreprise à réduire son niveau de pollution sans toutefois le ramener à zéro. La nature des droits est alors différente : l'entreprise a un droit de polluer jusqu'à un certain degré et, corrélativement, les habitants ont un droit à un air d'au moins une certaine pureté.

Nous ne nous préoccupons pas ici de la nature juridique exacte de ces droits qui peuvent, selon les cas, s'analyser comme droits de propriété, d'usage, etc. Ce qui importe, c'est qu'ils constituent des actifs, c'est-à-dire des éléments venant s'incorporer au capital propre des agents considérés.

En première analyse, il semblerait que ces actifs soient immatériels. Mais on peut très bien imaginer un mécanisme d'achat et de vente de ces droits, soit dans le cadre d'un système de marchandage spontané, soit, et c'est ce que propose l'économiste canadien J. H. Dales (8), dans celui d'un système très formalisé : l'Etat, propriétaire originel de l'environnement, alloue aux entreprises, sous forme de titres, des droits à polluer jusqu'à une certaine limite. Si des entreprises veulent dépasser le quota qui leur est imparti, il leur est nécessaire d'acheter des droits supplémentaires à d'autres unités de production (9). Ces droits — titres — sont alors l'objet d'un marché comparable à celui des matières premières et il se dégage ainsi un cours des droits à polluer. Des interventions publiques, visant à contrôler le niveau global de pollution, pourraient s'effectuer sous la forme d'une politique d'« *open-market* » (10). Ce système paraît difficile à mettre en œuvre, mais le fait qu'on ait pu l'imaginer prouve bien la nature d'actifs, et même d'actifs réels, des droits sur l'environnement.

Tout le problème de la gestion de l'environnement est donc de déterminer une répartition de ces actifs. Dans la situation imaginée par J. H. Dales, il s'agit d'en répartir certains entre des agents. Plus généralement, on peut les allouer soit à des agents, soit à des usages, la répartition entre agents conduisant, par le biais de leur comportement, à une répartition entre usages. Le choix de l'une ou l'autre solution dépendra du degré de centralisation du système économique.

Fondements d'une gestion rationnelle

Sans vouloir nous attacher ici à dégager les critères de la « meilleure gestion », dont nous verrons d'ailleurs plus

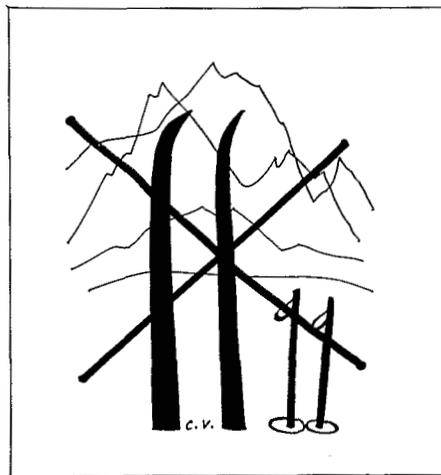
(8) J. H. DALES : *Pollution, Property and Prices*, Toronto 1968.

(9) Les différences de nature et de milieu d'émission des polluants implique que ces droits seraient libellés en « équivalent-pollution ».

(10) Opération par laquelle un organisme (Etat, Banque centrale) intervient sur le marché des titres par achats ou ventes.

loin ce qu'il faut penser, nous allons plus simplement indiquer un certain nombre de contraintes d'une gestion rationnelle, c'est-à-dire qui met en œuvre des moyens n'allant pas à l'encontre des buts recherchés. Les observations qui suivent sont de simple bon sens, mais il n'est peut-être pas inutile de les rappeler.

La condition première d'une gestion rationnelle réside dans la compatibilité des buts poursuivis : l'« affaire » du Parc de la Vanoise a bien montré que le maintien d'une réserve naturelle ne peut s'accommoder de la présence d'une station de sports d'hiver. Parfois, et cela arrive assez souvent au niveau des grandes options, seule une étude approfondie des conséquences immédiates et à long terme permet de déceler l'incompatibilité. Ainsi, une « certaine » conception de la démocratisation de la nature s'oppose à une « certaine » conception de sa conservation. Une difficulté accrue résulte de ce que des objectifs, compa-



tibles pris deux à deux, peuvent ne plus l'être si on les prend dans leur ensemble.

Dans le cas général, le problème de la compatibilité se pose de la façon suivante : la plupart des composantes de la biosphère sont susceptibles d'utilisations diverses. Il est des cas où on peut affecter simultanément une même composante à plusieurs usages sans qu'aucun ne limite les autres ; mais, et nous l'avons vu dans l'exemple qui mettait en présence l'entreprise et l'agglomération, il n'en est pas toujours ainsi. Souvent, une affectation donnée implique obligatoirement une limitation des possibilités d'affectations autres.

Si l'on considère maintenant le problème sous l'angle des droits attribués à des agents, cela signifie que la définition d'un droit délimite un droit complémentaire : il est évident qu'on ne pourra attribuer de droits à d'autres agents que dans la limite des possibilités que laisse le plein exercice de celui déjà défini, sauf, bien sûr, si on le définit. La difficulté actuelle des politiques de l'environnement tient en partie à ce que, en l'absence de définitions précises, les agents se considèrent comme titulaires de droits qui se trouvent être incompatibles. L'usine estime avoir le droit de polluer la

rivière et les vacanciers de pouvoir se baigner dans de l'eau propre. Il est alors impossible que l'allocation de fait des actifs corresponde à ces droits. Une politique de l'environnement devra tenter de les faire coïncider en modifiant les uns et les autres. Ces modifications ne seront évidemment pas sans incidence sur l'ensemble du processus économique.



Si nous nous plaçons dans le cadre général d'une politique visant à réduire le taux global de la pollution dans un pays, un certain nombre de conséquences sur sa structure économique apparaissent de façon assez immédiate. Par rapport à une situation antérieure où, en fait sinon en droit, les entreprises avaient un accès plus large à l'environnement, tout se passe comme si le prix du droit à polluer avait augmenté. Ceci est vrai aussi bien si l'on suppose que la réduction de la pollution a été obtenue par une fixation de quotas que si l'on suppose qu'elle l'a été par l'instauration d'une taxe sur l'émission de polluants. Dans les deux cas, des entreprises devront (ou auront intérêt à) faire appel à des systèmes antipollution ou à des techniques de fabrication non-polluantes et plus onéreuses (si elles l'étaient moins, elles seraient déjà utilisées). La conséquence de tout ceci sera un renchérissement des produits fabriqués et une diminution de leur production (11), d'une part à cause de l'augmentation des coûts pour les entreprises, d'autre part parce que une partie des ressources réelles du pays seront maintenant consacrées à la fabrication de dispositifs antipolluants. Sans s'occuper du problème de la compétitivité internationale (souvent évoqué ailleurs), étudions ce que cela signifie au niveau des consommateurs qui, en principe, sont les bénéficiaires de ces mesures.

Le problème général est de savoir si un individu dont le « cadre de vie » s'améliore mais dont les possibilités relatives d'accès aux biens (fabriqués se réduisent voit sa situation s'améliorer ou se détériorer. Il est évident qu'on ne peut

(11) Sauf dans le cas où la demande est totalement rigide, c'est-à-dire où la quantité qui peut être vendue d'un bien ne dépend pas de son prix. Il n'y a alors qu'augmentation du prix.

raisonner en terme « d'individu moyen ». Aussi allons-nous raisonner en considérant deux individus ayant les mêmes goûts mais des revenus très différents (12).

L'observation sociologique la plus élémentaire montre qu'en général, la valeur qu'un individu attribue à une unité supplémentaire d'un bien est d'autant moins grande qu'il peut déjà disposer d'un nombre important d'unités de ce bien. La réduction des possibilités d'accès aux biens fabriqués, qui peut s'interpréter comme une diminution du revenu réel, sera donc plus fortement ressentie par le titulaire du bas revenu que par celui du haut revenu. Par ailleurs, on a de bonnes raisons de penser que l'importance accordée à une amélioration de l'environnement est d'autant plus grande que les besoins élémentaires (nourriture, habillement, logement) sont satisfaites pleinement. Le gain de bien-être apporté par une diminution de la pollution comptera donc relativement plus pour les titulaires de hauts revenus que pour ceux de bas revenus.

Ainsi, pour résumer, on constate que l'individu situé dans les catégories supérieures de revenus bénéficie plus largement de l'amélioration de la qualité de l'environnement pour un sacrifice moindre. La baisse de revenu réel dont nous avons évoqué les causes va jouer comme un impôt indirect. Cette politique conduit donc, en l'absence de tout correctif, à un transfert des catégories les moins favorisées vers les catégories les plus favorisées. On peut alors se demander si, pour « financer » la politique d'environnement, il ne faudrait pas chercher des formules qui par leurs effets se rapprochent plus d'une imposition directe...

Il résulte de ce qui précède qu'une politique rationnelle est une politique qui attribue aux agents des droits sur l'environnement qui ne sont pas incompatibles. Les répartitions cohérentes de droits étant nombreuses, il existe donc de multiples politiques rationnelles possibles, qui déterminent chacune certains transferts entre les agents. Le problème est alors, pour l'autorité centrale, d'en sélectionner une.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement pose un problème particulier parce que, dans les sociétés occidentales, le système d'allocation reconnu des ressources et des biens est un système de marché dans lequel ne peut s'intégrer directement l'allocation d'une grande partie des composantes de l'environnement. La coexistence actuelle du système d'allocation mercantile pour ce que nous conviendrons d'appeler les biens et ressources « ordinaires » et du système d'allocation « sauvage » (13) dans

le domaine de l'environnement entraîne une sorte de « schizophrénie » économique par ce que ces deux systèmes relèvent de rationalités différentes.

L'un des arguments les plus fréquemment invoqués en faveur d'une politique de l'environnement est l'inefficacité de cette allocation « sauvage », qu'il s'agit de remplacer par une allocation efficiente. Mais ce concept d'efficacité est un concept relatif, surtout quand on se place au niveau collectif, social, ce qui en rend impossible une définition objective.

L'impossibilité existe déjà au niveau individuel, c'est-à-dire au niveau de l'agent économique, unité de consommation ou entreprise. Il est de tradition, en Analyse économique, de considérer qu'une entreprise a un comportement efficient si elle obtient par ce comportement le profit maximum auquel elle peut prétendre, compte tenu des conditions techniques et des niveaux des paramètres (demandes, offres, etc.) indépendants de l'entreprise. Mais ce n'est qu'un critère parmi d'autres possibles, utilisé par la théorie parce que d'une part il est simple et d'autre part on peut supposer que le comportement réel des entreprises n'est pas trop différent de celui qu'elles auraient si elles utilisaient effectivement ce critère — qui n'est qu'une hypothèse. On pourrait aussi bien considérer comme efficient pour une entreprise le comportement qui minimise le risque de pertes pour un profit espéré donné, ou qui maximise le profit pour un risque donné, ou tout autre comportement comme celui qui mécontente le moins les actionnaires pour une tranquillité donnée de l'entrepreneur !

Au niveau collectif, ce qui était subjectif au niveau individuel devient politique. Ainsi, l'allocation « sauvage » n'est pas inefficace en soi, elle l'est au sens que certains donnent à ce dernier terme ; plus précisément, elle est inefficace dans la mesure où elle est considérée comme telle par ceux qui déterminent le critère d'efficacité dans la société, les détenteurs du pouvoir politique.

Ce processus de fixation par la voie politique est inévitable et n'est donc en rien condamnable. Ce qui par contre peut l'être, c'est d'en masquer le caractère derrière l'« impératif économique ». Ce dernier porte sur la cohérence des moyens et des objectifs, et non sur la définition de ces objectifs. Économiquement, il est possible de dire : si l'on veut ceci, alors il faut faire cela ; ou encore : on ne peut pas avoir ceci et cela simultanément ; mais il n'est pas possible de dire : il faut vouloir ceci. Du fait de la multiplicité des objectifs, il peut exister une confusion entre objectifs et moyens dont certains groupes de pression peuvent profiter pour promouvoir leur conception de ce qui doit se faire en la déguisant en « nécessité économique ».

Même des critères apparemment objectifs et théoriques, donc semble-t-il dégagés des influences que nous venons de considérer, portent en eux des options idéologiques. Ainsi le critère de Pareto

(12) En supposant que cela soit possible...

(13) Selon le mot de S. C. KOLM (*Le Monde* du 18 avril 1972).



(14) qui s'énonce : « une situation de l'économie est optimale si on ne peut pas augmenter le bien-être d'un individu sans diminuer obligatoirement le bien-être d'au moins un autre individu » est loin d'être exempt de toute critique sur ce plan. Il représente une vision totalement individualiste des préférences sociales car il considère que l'objectif social est fixé uniquement en fonction des goûts des individus. Par là même, il nie la possibilité d'objectifs transcendants. Ceci se marque bien dans sa vision à court terme : les satisfactions individuelles prises en compte sont des satisfactions immédiates et le critère n'intègre donc en rien le bonheur des générations futures.

S'il est donc impossible de déterminer objectivement (15) un critère de la « meilleure gestion » de l'environnement (ou d'ailleurs de l'ensemble de l'économie), il est cependant possible, compte tenu de ce que certaines options politiques très générales réalisent un *consensus* assez large dans les pays développés, de dégager deux lignes de force qui doivent sous-tendre un tel critère.

La première concerne le souci de l'avenir. De nombreuses transformations de l'environnement sont irréversibles. Or, nous l'avons vu plus haut, la valeur de l'environnement croît au fur et à mesure que les besoins immédiats sont satisfaits. Comme l'on peut supposer que le taux de satisfaction de ces besoins évoluera positivement avec le temps, les biens d'environnement prendront dans l'avenir une « valeur » supérieure à leur valeur actuelle. Ceci sera renforcé par leur raréfaction croissante, du moins en ce qui concerne l'environnement « naturel ». Il est donc nécessaire, avant de s'engager dans des transformations irréversibles qui sont souvent, hélas, des destructions, de se demander si elles se justifient encore dans cette optique. L'autorité centrale, en ce qu'elle est — ou du moins devrait être — indépendante des intérêts particuliers qui ne sont sou-

vent qu'à court terme, a là un rôle fondamental à jouer.

La deuxième ligne de force est que les préférences individuelles doivent compter positivement dans le choix final d'une politique. Cette politique ne doit pas être calquée directement sur ces préférences : sans parler de la nécessité d'une sauvegarde de l'avenir mais aussi du présent, qui les transcende, la satisfaction simultanée de toutes les préférences est impossible. Il est donc nécessaire de trancher, d'effectuer un arbitrage. Mais cet arbitrage doit se faire positivement par rapport aux préférences individuelles, c'est-à-dire que — ceci dans l'idéal — si un individu préfère les résultats d'une politique A à ceux d'une politique B, et si tous les autres sont indifférents, la politique A devra être choisie. On reconnaît ici le critère de Pareto. Il n'est pas appliqué sur l'ensemble des politiques possibles, mais seulement sur une partie de cet ensemble obtenue en éliminant toutes les politiques dont les résultats seraient contraires aux options tutélaires. L'application de ce critère ne détermine pas une politique unique, mais délimite un sous-ensemble inclus dans le précédent. Le choix final dans ce sous-ensemble reviendra à effectuer un arbitrage entre les préférences individuelles. En effet ces politiques « pareto-optimales » déterminent des situations telles que, pour passer de l'une à l'autre, on améliore le sort de certains au détriment de certains autres. En choisir une est donc un *acte politique*.

Pour passer à une mise en œuvre des deux principes énoncés, il est évident qu'une quantité importante d'information s'avère nécessaire. Fournir cette information est le rôle des disciplines qui se consacrent à l'étude de l'environnement. Le rôle de l'économie est ici d'une part de déterminer les interactions entre structure productive et environnement et d'autre part, en collaboration avec les autres sciences sociales, de dégager les intensités relatives des préférences individuelles portant sur les biens fabriqués et les biens d'environnement. Mais tout ceci ne doit servir que de préparation à la décision finale qui, elle, ne peut être que politique.

(14) Vilfredo PARETO : *Manuel d'Economie politique*, Paris, 1909.

(15) C'est-à-dire indépendamment de toute option idéologique.

